

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 04
Responsable de service : Marie GARDIENNET

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

M. Jean LORAND, (donne procuration à M. le Maire
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER)

Secrétaire de séance : Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation	15/03/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

04. Approbation du Compte de Gestion : Budget Principal Mairie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Comptable Public a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Madame Nadine NIVAULT propose aux conseillers municipaux de :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre, y compris les rattachements opérés après cette date,
- statuer sur l'exécution du budget concernant les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 8 absentions (H. RATA, Y. GENONET, H. de SAINT DO, O. CALIX, B. ELISE, A. LATREUILLE, L. TEIXEIRA, J. GAREL)

- 21 voix Pour

Déclare que le Compte de Gestion du budget principal Mairie, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Approuve le Compte de Gestion du budget principal Mairie 2022

Annexe n°04 : Maquette officielle

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Marie-Christine MILLAUD

Secrétaire de séance